

Accueillir et faire réussir tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur

Accès de droit des bacheliers technologiques avec mention bien ou très bien en IUT ; accès de droit des bacheliers professionnels avec mention bien ou très bien en STS ; forte pression ministérielle sur chaque lycée pour présenter 5% (8% pour les seuls bacheliers généraux) de ses meilleurs élèves en CPGE. En elles mêmes ces différentes mesures, qui devraient être mises en œuvre dès la rentrée 2008, n'auront aucun effet direct sur les taux d'inscription des étudiants concernés dans ces filières (excepté peut-être quelques dizaines d'inscriptions supplémentaires de bacheliers technologiques en CPGE). Qui peut en effet prétendre que les meilleurs bacheliers, toutes séries confondues, auraient des difficultés pour s'inscrire dans la formation de leur choix ? Par contre s'il y a un message clair dans ces mesures, c'est bien celui adressé aux « *meilleurs lycéens* » : n'allez surtout pas à l'université ! Pour les autres, s'ils tentent de suivre les *voies d'excellences* ainsi tracées, aucun changement en perspective, la sélection reste la règle et ils continueront à se retrouver à l'université « *par défaut*¹ », peut-être même en proportion plus importante étant donné l'effet d'image négatif porté sur les filières universitaires que l'on peut craindre de ces annonces.

Quels sont les besoins en formations technologiques et professionnelles ? L'existant répond-il à ces besoins ? Comment traiter la question de l'accès des bacheliers technologiques, professionnels et généraux et de la mixité des publics, dans l'ensemble des filières universitaires ? Les différentes structures pédagogiques, les ressources allouées aux formations technologiques, permettent-elles d'accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux effectifs dont la société a besoin ? Que représentent les flux de nouveaux bacheliers ? Suivant les lieux (académies) et les secteurs (secondaires, tertiaire) la création de nouveaux dispositifs d'accueil avec des méthodes pédagogiques adaptées à ces publics aux profils variés ne constitue-t-elle pas une urgence ? Le décalage entre nombre de places en IUT et BTS et réussite au baccalauréat technologique est particulièrement important dans le secteur tertiaire.

Il est essentiel que les récentes mesures annoncées concernant l'accueil des bacheliers technologiques en IUT ne conduisent pas à circonscrire la problématique de l'accueil et de la réussite de ces bacheliers au seul secteur des IUT. En effet, outre l'accueil en BTS, cela pose le problème politique plus général des conditions d'accès des bacheliers technologiques à des parcours de réussite à caractère technologique dans les IUT ou dans d'autres composantes, alors que de tels parcours de licence – qui avaient fait leurs preuves – sont en voie d'extinction depuis la mise en place du LMD en 2003. Cela ne signifie pas pour nous que tous les bacheliers technologiques doivent aller dans des formations technologiques, mais qu'il faut prévoir pour eux des enseignements complémentaires et des méthodes adaptées. Cela dit, une nouvelle étape de développement des IUT peut s'avérer opportune pour répondre tant aux attentes des jeunes qu'aux besoins de qualification.

Le rôle spécifique des IUT

La réussite des IUT est réelle et nombre d'étudiants qui en sont issus poursuivent des études jusqu'à Bac+5, certes avec des différences entre secteur secondaire et secteur tertiaire qu'il faudrait analyser plus avant :

- La valeur reconnue du DUT, liée pour une part au caractère national du diplôme
- Les conditions d'enseignement, indissociablement liées à l'encadrement et à la pédagogie (travaux pratiques, approche inductive, ...)
- La nécessaire double finalité des diplômes professionnels et leurs effets « tremplin » ou « marche pied » (des bacheliers peu sûrs de leur avenir universitaire s'engagent dans des études supérieures diplômantes à bac +2 et décident ensuite de poursuivre)
- La mixité des publics.

Par ailleurs, le caractère finalisé des contenus d'enseignement a largement contribué à la réussite des étudiants. Aujourd'hui, après deux ans de mise en place de la semestrialisation et des nouveaux programmes, il faudrait en tirer un bilan. Les IUT constituent, comme d'autres formations, des ressources en termes de réflexions et

¹Selon une étude de la DEPP parue en 2007, 22% des bacheliers accueillis en DEUG après leur baccalauréat déclarent ne pas avoir fait ce choix, ce taux d'inscriptions « *par défaut* » monte à près de 50% si l'on ne prend en compte que les bacheliers technologiques ou professionnels.

d'expériences pédagogiques qu'il conviendrait de réinvestir dans de nouveaux processus de formations à inventer.

Capacités d'accueil ou sélection ?

Des questions se posent à propos des « capacités d'accueil » dans les IUT. Faut-il les augmenter ? Il semble que la réponse aux besoins, avec notamment l'émergence de nouveaux métiers (aide à la personne, animation sportive ou sociale, paramédical, etc) exige une augmentation des capacités d'accueil et une diversification des filières.

Dans le débat actuel, il nous faut traiter aussi deux points sur lesquels l'ADIUT s'est clairement exprimée dans son « livre blanc » :

- l'accès de l'ensemble des bacheliers professionnels, technologiques ou généraux à un « cycle licence technologique » aux méthodes pédagogiques « contextualisées » leur permettant de réussir leurs études en poursuivant en master ou en accédant à un emploi qualifié.
- la création de nombreuses licences professionnelles dans les IUT² (60% des licences soit environ 20 000 des 34 000 étudiants en 2005)

C'est dans ce contexte que l'argument de « capacité d'accueil » doit être analysé dans tous ses aspects. Sur la période 2000-2005, 20 000 nouveaux étudiants ont été accueillis en licence professionnelle en IUT, le plus souvent sans création d'emploi, et les effectifs des IUT ont diminué de 5 000 étudiants. Cette situation est loin de s'infléchir : le nombre de projets de licence professionnelle ne cesse d'augmenter. En 2008, si la proportion de licence professionnelle en IUT (60% en 2005) reste identique c'est en tout 30 000 étudiants qu'il faudra accueillir dans les IUT, ce chiffre est à rapprocher des 36 000 bacheliers technologiques ne se retrouvant ni à l'université, en CPGE, en filières médecine santé, en STS ou IUT (fig1). On sait que ces ouvertures se traduisent dans certains IUT par des diminutions de capacités d'accueil en première année ou en deuxième année.

De manière générale, la notion de « capacité d'accueil », fondée a priori sur des exigences pédagogiques et logistiques (accès aux machines et salles de TP par exemple) est-elle seulement ou toujours un alibi que se donne le ministère pour justifier une politique malthusienne ? L'autre nom d'une sélection élitiste ? Il y a dans le SNESUP nécessité d'une réflexion posant tous les éléments du débat, et prenant en compte les pratiques réelles.

Pour de nouveaux dispositifs d'accueil adaptés à la diversité des publics à l'université

Mettre en œuvre un « cycle licence technologique », avec une vraie licence qui permette des poursuites d'études en Master, voilà bien un enjeu auquel nous sommes confrontés.

Quel(s) serai(en)t les objectifs, les contenus et méthodes pédagogiques ? Comment faire collaborer les diverses composantes ou « opérateurs » possibles pour un « cycle licence technologique », qui existerait envers et contre l'actuel pilotage de la DGES et ne serait pas une filière « tubulaire » ? Les entités portant ce projet devraient s'inscrire dans cette mission de service public et tous les bacheliers, dont la réussite en dépend, devraient pouvoir y accéder. Or actuellement, c'est au démantèlement par la DGES des licences STPI, parcours IUP, DEUST...etc... que nous assistons ! Cette situation, le SNESUP la dénonçait en juin 2006 en signant le manifeste SLPU³.

Il semble que le Ministère a joué à outrance de contradictions et de contentieux entre IUT et autres composantes, il serait mis en difficulté si nous pouvions réussir une médiation entre acteurs des IUT et des UFR Sciences & Technologie ; sans nous borner à une médiation entre directeurs de composantes, nous pourrions néanmoins tenter utilement de « recoller les morceaux » entre CDUS, ADIUT et ADIUP. Le SNESUP, qui entretient une relation positive avec ces diverses entités, a des atouts pour entreprendre et réussir une telle médiation. Puis pour interpeller la DGES en l'amenant à prendre acte d'un projet concerté de Licence Technologique. Celle-ci porterait sur un ensemble de thématiques à définir dans l'optique de parcours L-M et

² p.12 : « Les IUT ont, sans doute, joué un rôle crucial dans le développement de ce nouveau diplôme. A défaut d'obtenir la création d'une Licence Universitaire de Technologie, les IUT se sont, en effet, fortement investis dans les projets de licences professionnelles, de sorte qu'ils portent aujourd'hui 60% de ces formations ».

³ « SAUVONS LA PROFESSIONNALISATION À L'UNIVERSITÉ » <http://slpu.free.fr/>

des besoins de qualification. Elle serait portée en commun par les composantes ayant un potentiel pour coopérer sur lesdites thématiques (notamment des plateaux techniques).

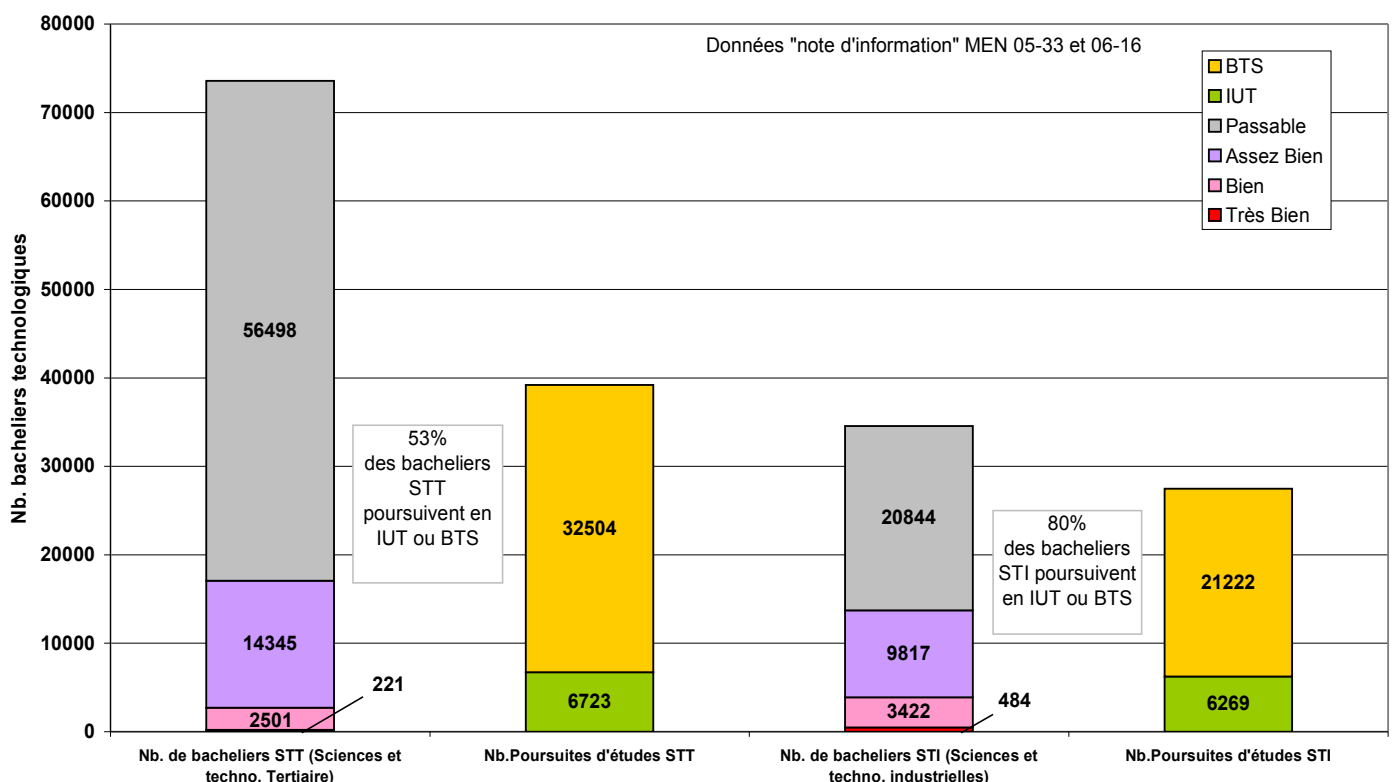
C'est en élargissant la problématique à l'université que l'on peut sortir des impasses auxquelles conduirait une limitation du champ aux seuls IUT. 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur... la société a besoin de ces étudiants, de leur réussite et donc des moyens pour y parvenir. En IUT et dans le reste de l'université, il nous faut donc discuter de nos propositions et exiger les moyens nécessaires.

Documents :

Extraits du manifeste SLPU : C'est pourquoi nous demandons :

- La réparation des dégâts et incohérences générées ces dernières années sur l'offre de formation ;
- La prise en compte des parties prenantes (étudiants porteurs de leur projet professionnel, bassins d'emplois et secteurs d'activités, équipes pédagogiques, ...) dans une refonte concertée et transparente des cursus professionnalisants au sein du LMD ;
- L'ouverture en L1 – L2 de parcours technologiques et/ou à vocation professionnelle, dès la première année d'université en parallèle avec les parcours traditionnels ;
- L'établissement pour les masters professionnels d'un cahier des charges concerté à l'instar de celui formulé pour les licences professionnelles ou de celui des IUP avec pour corollaire une dotation nationale spécifique (H/E) ;
- La refondation dans le cadre du LMD des dispositifs à visées professionnelles tels que les IUP sur la base d'un lien explicite avec des thématiques de recherche correspondantes ;
- L'établissement à tous niveaux de passerelles entre formations professionnelle et académique ;
- Une adaptation du LMD renouant avec des références nationales : cahier des charges concerté en amont, évaluation par une commission nationale d'experts transparente (et compétente), meilleure lisibilité des diplômes délivrés vis à vis des étudiants et de la profession.

Poursuites d'études des bacheliers STT-STI (77% des bacheliers technologiques) en IUT-BTS



Poursuites d'études de 75% des 506 608 bacheliers (données 2004 et 2005)

